LE FRANCO

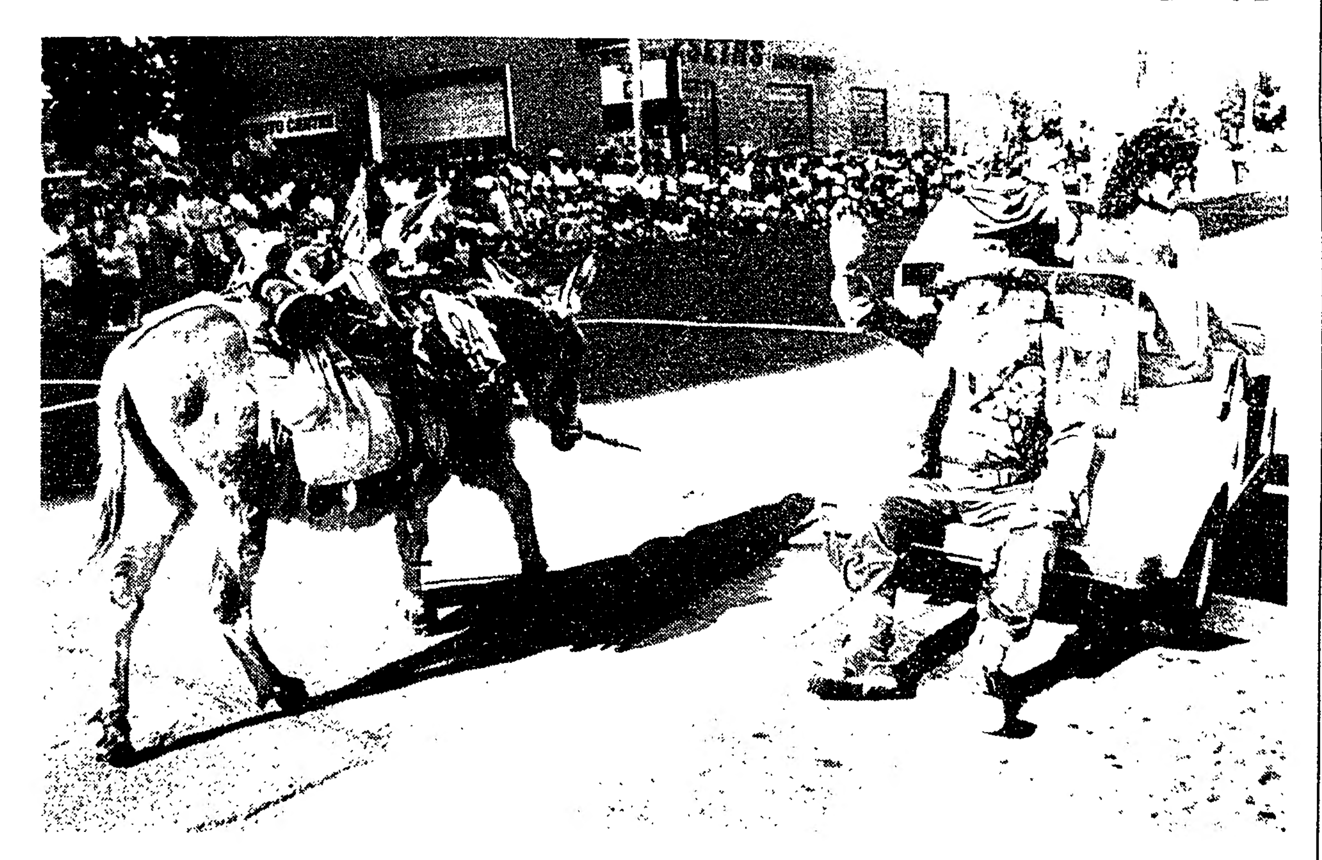
Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 22 n° 30 Edmonton, le vendredi 29 juillet 1988 16 pages 0,50

Éditorial
de Guy Lacombe
Cette fameuse loi 101

à lire en page 4

De l'ancienne à la moderne...



Le vieux prospecteur, cette figure légendaire des "Klondike Days", en avait assez de marcher et son âne étant bien chargé, il a trouvé un moyen plus moderne de faire le trajet de la parade, une voiturette de golf. *(Photo: Pierre Brault)*

Autres photos en page 2...

• *La Francalta*

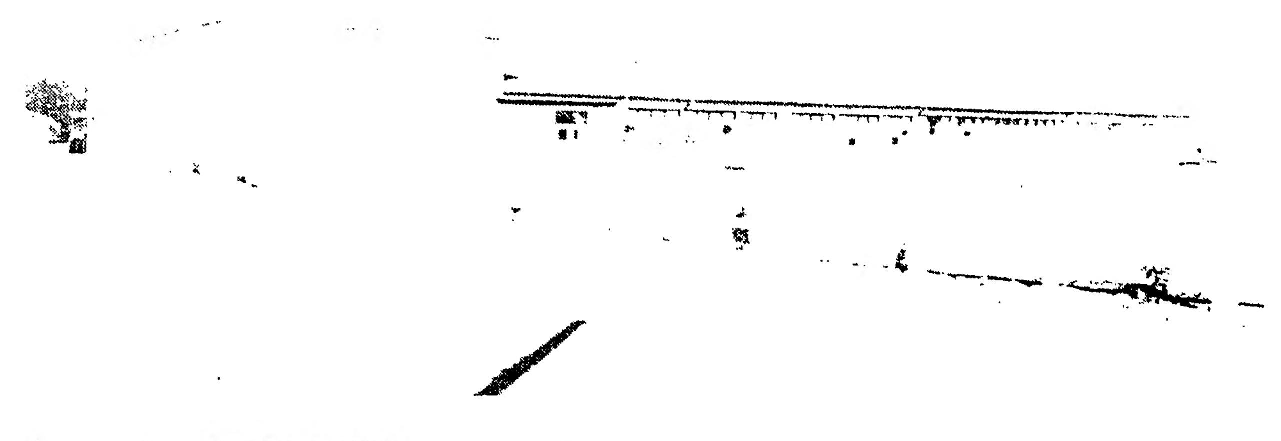
Elle fermera ses portes le 6 août à midi

à lire en page 3...

SOMMAIRE

• *L'école française*

Ouverture de l'école française de Jean-Côté le 1er septembre prochain



PIERRE BRAULT

EDMONTON - «Nous sommes heureux d'assurer tous les parents qui ont fait une demande d'admission pour l'école française de Jean-Côté que cette dernière ouvrira ses portes avec tous les services indiqués aux parents durant les rencontres d'information.»

C'est la déclaration que nous a fait le directeur général de la Commission scolaire de St-Isidore n° 5054, M. Jacques Moquin, lors d'une entrevue à nos bureaux la semaine dernière.

M. Moquin a admis que le financement du projet de l'école française régionale de Rivière-la-Paix n'était pas sans causer quelques ennuis au Conseil scolaire de St-Isidore, mais qu'à force de négociations avec le Ministère de l'Éducation, le Conseil scolaire était maintenant en mesure d'assurer la viabilité financière du projet.

PERSONNEL

Et il ajoutait: «Nous pouvons dès maintenant assurer les parents que nous aurons le personnel compétent tant chez les enseignants que chez le personnel de soutien pour donner le service de la maternelle à la 9e année.» Il a mentionné des services d'enseignement correctif, d'orthopédagogie et de refrancisation qui permettront d'atteindre tous les objectifs identifiés durant les rencontres.

Le personnel de l'école comprendra 14 enseignants dont 2 à mi-temps, 7 personnes s'occuperont des services de soutien et de secrétariat et 4 bénévoles verront à la surveillance, au maintien d'une atmosphère agréable et propice à l'enseignement et à l'étude et aux activités parascolaires.

TRANSPORT

Transporter ces 200 jeunes étudiants venant d'aussi loin que 50 km à la ronde, n'est certainement pas une sinécure. Mais selon M. Moquin, le problème est maintenant réglé. Au cours des prochains jours, les parents recevront des détails sur les routes tracées, les heures d'arrêt et les heures de retour à la maison. Les parents de chaque région seront avisés individuellement ou collectivement par leur propre commission scolaire ou par celui de St-Isidore en ce qui concerne les heures du service de transport. M. Moquin s'est dit très fier du travail accompli dans ce domaine assez compliqué et s'est dit en mesure d'indiquer à tous les parents que le transport se fera dans des conditions aussi raisonnables que possible et que de fait, «les conditions de transport nous apparaissent tout à fait favorables à l'éducation des élèves.

FRAIS SCOLAIRES

Les parents seront heureux d'apprendre que, même si les négociations se poursuivent avec toutes les commissions scolaires, la Commission scolaire de St-Isidore a reçu l'assurance de cinq des six Commissions scolaires en cause qu'elles accepteront une entente en ce qui concerne les frais de scolarité et que ces frais seront réglés dans les plus brefs délais. On sait que la seule Commission scolaire récalcitrante est celle de Falher qui cherche à protéger sa population étudiante de l'école Routhier.

RÉNOVATIONS

Un important plan de rénovation a été approuvé au début de juillet et sa réalisation se poursuit présentement. Un fait assez intéressant est que la rénovation et les réparations de l'école ont été approuvées à condition

(Suite à la page 2...)

Ouverture...

(Suite de la page 1)

que la Commission scolaire de St-Isidore en fasse l'acquisition.

Lors d'une réunion du comité de construction, le 4 juillet dernier, ses membres recommandaient à la Commission scolaire de commencer les réparations telles qu'approuvées par le Ministère de l'Éducation.

On modifiera l'apparence extérieure de l'école par la réparation des entrées qui inclura une modification de la ligne du toit afin de donner une nouvelle allure à l'école. À l'intérieur, des salles de bains, des douches, une salle de travail pour les enseignants et les bureaux administratifs seront réaménagés afin de répondre plus adéquatement aux besoins et d'accueillir les 200 étudiants qui y sont attendus le 1er septembre prochain.

M. Moquin a mentionné que la Commission scolaire, par l'entremise d'octrois provinciaux réguliers, finançant ces réparations à 75%, a investi un premier 100,000 $ pour l'établissement de l'école pour septembre. L'équipement et l'ameublement adéquat de l'école coûtera un autre 100,000 $ et enfin les frais de réparation demanderont un autre $ 100,000 $ qui n'est pas couvert par les octrois provinciaux. Et étant donné que l'on pense déjà avec enthousiasme à l'an prochain où l'on prévoit y ajouter une 10e année, on a fait l'acquisition de six portatives qui compléteront les locaux ou si vous aimez mieux «le nouveau campus scolaire de Jean-Côté.»

Conclusion:

En terminant l'entrevue, M. Moquin n'a pas caché sa grande satisfaction du travail accompli dans ce projet par toutes les personnes impliquées qui y croient fermement et a invité la population à continuer ses démarches pour que ce projet devienne réalité et que l'école française régionale de Rivière-la-Paix devienne un modèle pour d'autres commissions scolaires.

Mentionnons ici que la Commission scolaire de St-Isidore n° 5054 est la seule et unique commission soclaire francophone et catholique en Alberta gérant une école dédiée à l'éducation exclusive des francophones répondant aux exigences de la section 23 de la Charte des droits et libertés.

Pour les parents qui n'auraient pas encore pris de décision ferme au sujet de l'éducation de leurs enfants, qui voudraient avoir plus d'information, ils peuvent communiquer avec la Commission scolaire de St-Isidore au **624-8855** aux heures régulières de bureau.



Le Carillon dame le pion aux gouvernements

Saviez-vous que depuis 1985, chaque employé de l'hebdomadaire Le Carillon de Hawkesbury dans l'est ontarien bénéficie d'un montant forfétaire de 5$ par semaine par enfant. Ce montant a été majoré à 10$ par enfant le 1er juin dernier. Ajoutez à cela que la direction du Carillon donne 250$ à la maisonnée et un autre 250$ lorsque l'enfant atteint l'âge d'un an. Et pour boucler la boucle, ce journal remet 1 000$ par an à tout enfant d'employé, qui entreprend des études supérieures. Voilà que l'entreprise privée dame le pion aux gouvernements en matière de politique familiale. Ce paragraphe original a été tiré des "P'tites vites" de l'Association de la presse francophone hors Québec.

Le Club Richelieu de Floride innove

Le Club Richelieu de Floride deviendrait bientôt le porte-parole des Canadiens français qui vivent dans le sud de cet état américain ou encore qui sont de passage au pays du soleil. Une étude est présentement en cours en vue de produire d'ici peu une émission hebdomadaire de radio. Le but du Richelieu est d'élargir son champs d'action afin de mieux informer ses membres en plus d'utiliser la diffusion radiophonique pour être le trait d'union entre le Québec et les résidents ou touristes du sud de la Floride.

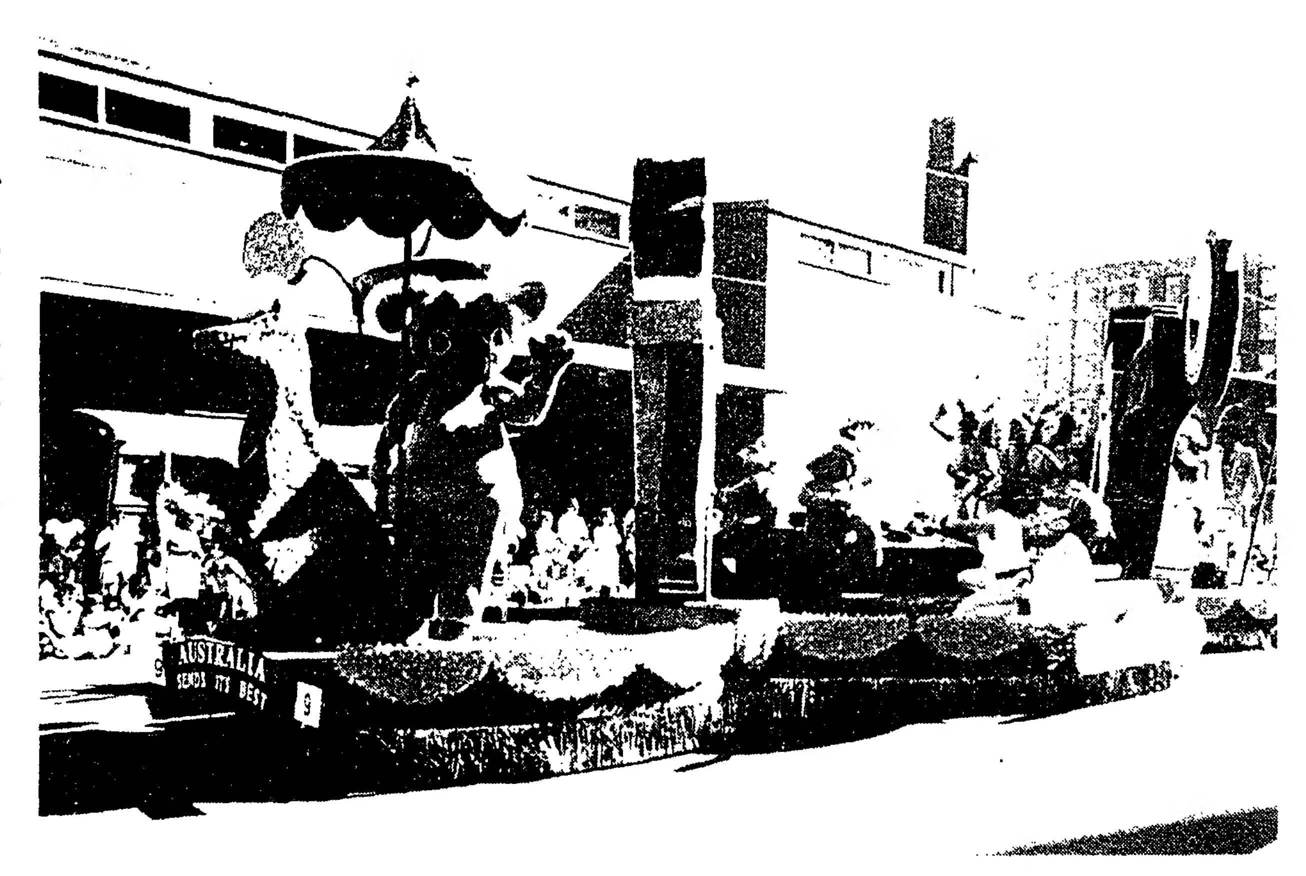
Les Salons de l'ACELF en Ontario cet automne

L'Association canadienne d'éducation de langue française entreprendra dès octobre prochain sa treizième grande tournée des Salons du livre en Ontario. La dernière visite de l'ACELF dans cette région remonte en effet à l'hiver 1986. Du 9 octobre au 23 novembre 1988, les villes de Timmins, Kirkland Lake, Sturgeon Falls, Windsor, London, Welland et Orléans sont à l'horaire de ce Salon itinérant. Plusieurs organismes franco-ontariens se sont déjà assurés de la présence d'auteurs notamment la participation à Timmins de l'écrivain Alain Gagnon dont le roman Rock a été adapté à la télévision de Radio-Canada, et celles des poètes Patrice Desbiens à Sturgeon Falls et Yves Boisvert à Windsor.

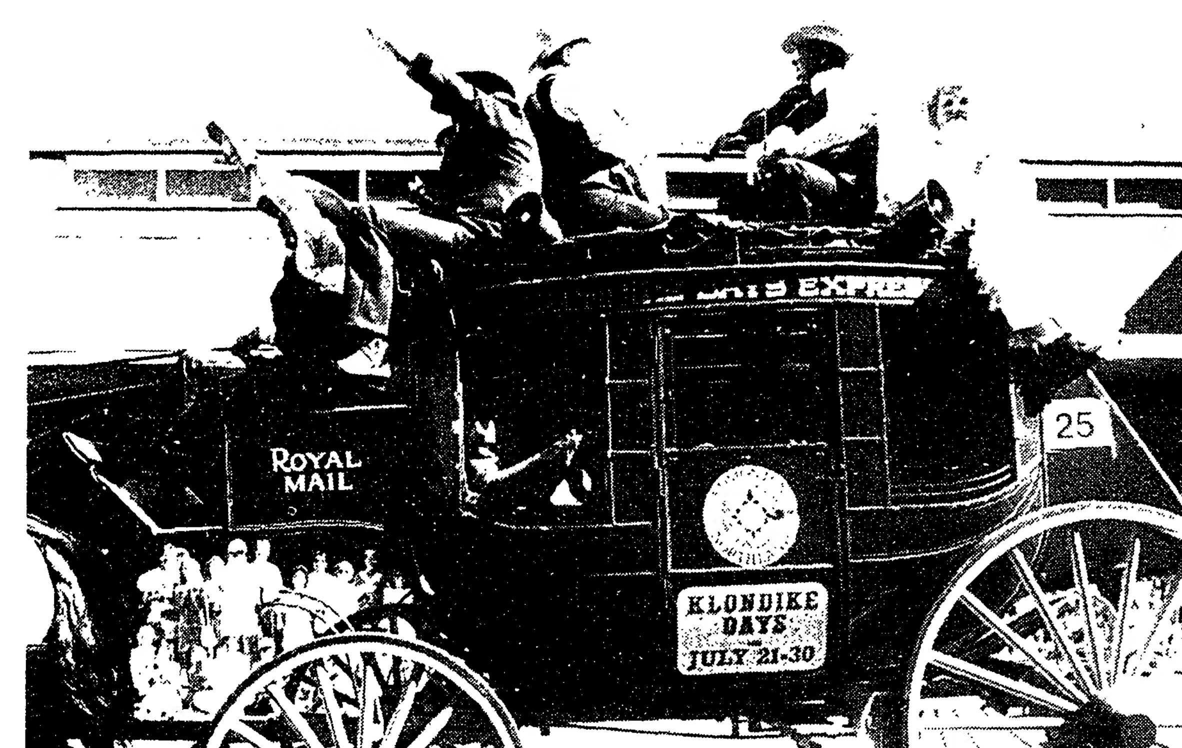
Quelques 42 villes du même nom aux U.S.A.

Il est intéressant de constater qu'aux États-Unis, quelques 42 villes portent le nom de "La Fayette" en l'honneur du héros français de la guerre d'indépendance américaine. Fait intéressant également, 5 000 localités américaines portent des noms français tels que Des Moines, Baton Rouge,etc.

L'AUSTRALIE à la parade des "Klondike Days"



L'Australie est le pays invité cette année à l'occasion des "Klondike Days" à Edmonton. Ce pays, qui fête son bicentenaire, avait un char allégorique fort intéressant lors de la parade. On y retrouvait les animaux typiques comme le kangourou et le koala, ce petit animal au pelage gris, ressemblant à un ourson, sorti tout droit d'un conte de fée. *(Photo: Pierre Brault)*



Cette semaine de festivités ne saurait être complète sans l'omniprésence des diligences, des chevaux, des dames aux robes élégantes et aux larges chapeaux à plumes. Et que dire de la musique "western et country", qui met encore plus d'ambiance à la fête. *(Photo: Pierre Brault)*



Une parade ne saurait être digne de ce nom, si les fanfares, les corps de clairons et majorettes n'étaient pas de la partie. Durant la parade des "Klondike Days", les spectateurs ont vu défiler des corps de musique venant d'aussi loin que des pays nordiques, des États-Unis et de l'Est du Canada. *(Photo: Pierre Brault)*

À la 3...

• *La Francalta*

Elle fermera ses portes le 6 août à midi

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Elle a déjà été très prospère. Elle a déjà eu des succursales à travers la province. Elle était l'orgueil des Franco-Albertains. La Francalta, malgré tous les efforts déployés pour qu'elle demeure une institution financière francophone, fera partie de l'histoire de la francophonie albertaine, le 6 août prochain à midi.

En effet, c'est à ce moment-là que les opérations de la Caisse populaire La Francalta seront transférées à la succursale Bonnie Doon de la Capital City Savings and Credit Union Limited.

C'est le directeur-gérant M. Harry Buddle qui en a fait l'annonce par écrit à tous les sociétaires et clients de La Francalta, dans une lettre circulaire en date du 6 juillet dernier.

Il y vante les services offerts par la succursale de Bonnie Doon située en 8723 - 82e avenue, voisin du Centre 82 et déclare que: «... la Caisse Populaire continue de se solidifier et de donner un nouveau profil à son fonctionnement; plusieurs changements impressionnant sont en train de se développer.»

Il n'y fait aucune mention de la langue de service, mais dans une entrevue accordée à la télévision de Radio-Canada, la semaine dernière, une employée a laissé à entendre qu'il y aurait un service bilingue à des guichets spécialement désignés à cette fin et a ajouté que cela était sur une base d'essai de 3 mois. On veut voir la réaction des sociétaires francophones et voir si la demande sera suffisante pour maintenir un tel service. Pourtant M. Buddle mentionne qu'il estime beaucoup les membres de la Caisse Populaire. Il offre même à chaque sociétaire ce qu'il appelle une trousse de voyage d'épargne de Capital Savings, présentée en anglais. Il invite chaque sociétaire à participer à la «journée de Public» qui aura lieu le mardi 9 août prochain et dont l'administrateur de Bonnie Doon, M. Ron Karpyshyn et son personnel seront les hôtes.

Quand La Francalta est devenue partie intégrante du système Capital City Savings, l'automne dernier, il ne faisait aucun doute que les jours de La Francalta étaient comptés. Les dirigeants de la Caisse ont bien essayé de sauver les meubles, mais la volonté des dirigeants de Capital City Savings, de maintenir les opérations de La Francalta, pour sa part, manquait.

Dans le système de Capital City, La Francalta n'est qu'une succursale parmi les autres et si elle ne fait pas ses frais ou occasionne des problèmes, il faut procéder sans tarder à une fusion avec une autre succursale, c'est ce qu'on appelle de la consolidation.

Les francophones d'Edmonton devront donc s'accommoder des services de Capital City Savings à Bonnie Doon ou transférer leurs comptes dans les autres institutions financières de la ville. Il en est de même de toutes les associations et organismes francophones qui avaient des comptes à La Francalta.

Quelle sera la réaction des sociétaires de La Francalta face à cette manière plutôt cavalière de traîter des clients, de leur souhaiter la bienvenue dans une nouvelle organisation? On leur offre bien des services en français, mais pour combien de temps? Est-ce que la demande justifiera de continuer un tel service? Que deviendront les employés francophones qui travaillaient à la Francalta? Seront-ils transférés à la succursale Bonnie Doon pour desservir la clientèle francophone? A-t-on pensé aux personnes âgées, demeurant dans les foyers près de la Faculté Saint-Jean, qui ne parlent pas l'anglais? Nos associations francophones feront-elles des pressions auprès de la direction de Capital City Savings pour obtenir un service personnalisé en français au moins à la succursale de Bonnie Doon, et cela pour plus qu'une période d'essai de 3 mois? Et enfin, quelle sera la réaction des clients anglophones de cette succursale face au service particulier qu'on donnera aux francophones et aux autres clients bilingues pendant qu'eux devront faire la queue pour être servi dans leur langue, s'ils ne sont pas bilingues.

• *Dernière étape*

La Cour suprême du Canada accepte d'entendre le cas Bugnet

PIERRE BRAULT

EDMONTON- La Cour suprême du Canada entendra le cas Bugnet entre janvier et mai 1989. C'est du moins ce que les représentants de l'Association Georges-et-Julia Bugnet ont déclaré au cours d'une conférence de presse jeudi dernier, le 21 juillet.

Cette association connaît un moment important dans son cheminement lent et ardu vers la reconnaissance des droits éducatifs de la minorité francophone.

Selon M. Paul Dubé, l'un des trois requérants de l'association, cet événement aura des répercussions dans le Canada tout entier, car il permettra à tout le monde de savoir à quoi s'en tenir sur l'interprétation de la section 23 de la Charte des droits et libertés.

À ce sujet M. Dubé a déclaré: «L'Association s'attend à ce que la Cour détermine avec précision, pour les gouvernements provinciaux, le sens et la portée des droits éducatifs de la minorité linguistique tels qu'enchâssés dans l'article 23 de la Charte des droits et libertés.»

Pour sa part, Me Marie Moreau, qui défendra la cause devant le plus haut tribunal du pays, a dit souhaiter que les autres associations et les provinces se joindront au dossier, considérant l'intérêt créé par le genre de questions posées et la manière qu'elles sont formulées. Et elle ajoutait: «C'est la première fois que l'on demande des précisions à propos de l'article 23 et du fameux «où le nombre le justifie» et nous espérons que les juges seront assez précis dans leur interprétation pour ne laisser aucun équivoque.»

On peut s'attendre à deux réactions de la part de la Cour: l'une, comme celle de la décision dans le cas Mercure où c'est très général et vague, laissant toute liberté à la province de la Saskatchewan de faire ce que bon lui semble; l'autre, comme dans le cas du Manitoba où la Cour suprême a obligé la province à procéder à l'intérieur d'un laps de temps précis, pour se conformer à la décision de la Cour en ce qui concerne la traduction des lois, par exemple.

Cette lutte qui dure depuis avril 1982, en ce qui concerne l'Association Bugnet, n'a pas été de tout repos. Mais les trois parents, Jean-Claude Mahé, Angéline Martel et Paul Dubé, ainsi que les membres de cette association semblent voir la lumière au bout du tunnel et la période de temps qu'il reste à attendre, importe peu pour eux. De toute manière, ils n'ont pas le choix car c'est l'appareil judiciaire canadien qui est conçu comme cela.

«Tout ce que nous voulons, déclarait M. Dubé, c'est d'obtenir pour tous les francophones hors Québec la gestions des écoles.»

• *Cas Bugnet*

La Cour suprême se penchera sur quatre questions

PIERRE BRAULT

EDMONTON- Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Brian Dickson, a accepté d'entendre le cas Bugnet et de répondre aux questions que lui posent les juristes constitutionnels concernant le fameux article 23 de la Charte des droits et libertés.

La Cour suprême ne répondra qu'à quatre questions. Pourquoi, seulement quatre questions? Parce que ces questions sont très précises et devraient amener des réponses aussi précises. C'est du moins ce qu'espère Me Marie Moreau qui défendra la cause devant la Cour.

La plus haute instance juridique du pays se penchera donc sur les quatre questions suivantes:

1.- Est-ce que dans la région métropolitaine d'Edmonton, les droits de la minorité linguistique à des établissements d'enseignement en vertu de l'article 23 (3)(b) de la Charte ont été enfreints ou niés?

Dans cette question, l'Association demande à la Cour de déterminer le sens du «test de la justification par la nombre», et de définir les droits garantis par l'article 23 (3)(b) de la Charte. Par exemple, l'Association se demande pourquoi, 16 élèves de la majorité anglophone garantissent le droit à une juridiction scolaire (Berry Creek et d'autres petites communautés en Alberta), quand 3,000 enfants francophones à Edmonton ne suffisent pas à garantir ce même droit?

2.- Est-ce que le droit à l'instruction et à des établissements d'enseignement de la minorité linguistique selon les articles 23 (3)(a) et 23 (3)(b) de la Charte comprend gestion et contrôle par la minorité de a) l'instruction? b) les établissements d'enseignement? Si oui, quelle est la nature et la partie de cette gestion et contrôle?

La Cour d'appel de l'Alberta a défini l'instruction de la minorité linguistique comme dépassant le cadre d'une salle de classe. En effet, cela veut dire les briques, les livres, et tout ce qui s'en suit. L'Association croit que «établissements d'enseignement de la minorité linguistique» auxquels on se réfère dans l'article 23 de la Charte, va plus loin qu'«instruction». Pour la majorité anglophone, cela veut dire conseils scolaires. L'Association demande pourquoi il faut moins que cela pour la minorité de langue française?

3.- (a) La loi scolaire R.S.A. 1980, c. S-3, et les règlements adoptés sous cette loi enfreignent-ils ou contreviennent-ils à l'article 23 de la Charte?

Par cette question, on demande à la Cour d'examiner non pas seulement les dispositions de la loi scolaire de l'Alberta pour déterminer si elles contreviennent à la Charte; on demande également à la Cour d'évaluer si oui ou non le manque de mesures législatives suppose le refus de la part du gouvernement provincial d'accorder les droits, suivant l'article 23. Cet article a pour but de redresser des torts historiques. Selon l'Association Bugnet, l'article 23 exige une action concrète de la part du gouvernement provincial.

3.- (b) Si oui, cette contravention ou cette violation est-elle justifiée par rapport à l'article 1 de la Charte?

Est-ce que des mesures législatives qui à toutes fins pratiques violent, selon l'association Bugnet, ce droit, peuvent être considérées «raisonnables et dont la justification (peut) se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique»?

4.- Est-ce que les droits garantis par l'article 23 de la Charte sont atteints («affected») par les dispositions de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867, l'article 29 de la Charte et l'article 17 de l'Acte de l'Alberta? Si oui, de quelle façon?

Est-ce que les droits confessionnels sont en conflit avec les droits des minorités linguistiques en matière d'éducation?

Voilà donc les questions auxquelles les juges de la Cour suprême du Canada auront à répondre. Il ne fait aucun doute que ces questions sont d'une importance capitale pour tous les francophones hors Québec s'intéressant au domaine de l'éducation, car selon Me Marie Moreau, suite au verdict de la Cour dans la cas Bugnet, toutes les provinces sauront à quoi s'en tenir avec le fameux article 23 de la Charte.

Éditorial

Guy Lacombe

Cette fameuse loi 101

Il est navrant de voir certains anglophones de cette province dénoncer si vigoureusement la Loi 101 au Québec et prendre le prétexte de l'affichage unilingue pour justifier l'abolition des droits des Franco-albertains.

Ce qu'ils disent, en fin de compte, c'est que les Anglo-québécois sont opprimés chez eux, et que par conséquent il est juste d'opprimer les Franco-albertains ici. Depuis quelques semaines, on a lu ou entendu assez souvent de tels commentaires dans des lettres que publient les journaux ou dans des émissions de ligne ouverte à la radio.

Or la vérité est qu'au Québec, la minorité possède ses propres écoles administrées par **quatorze** commissions scolaires anglophones. La vérité est que la minorité anglophone du Québec est pourvue de **quatorze** CEGEP, de **trente et un** collèges, de **trois** universités. La vérité encore que là cette même minorité gère ses propres hôpitaux et services de santé, qu'elle jouit de postes de radio et de télévision, de trois quotidiens et d'une vingtaine d'hebdos. Voilà, en bref, «l'oppression» dont est victime la minorité anglo-québécoise. Il n'y a pas une seule minorité française au Canada qui jouisse d'un cinquième de ces privilèges et services. En Alberta, c'est à peu près zéro.

Les gens qui dénoncent le traitement de la minorité anglophone du Québec font preuve d'une ignorance crasse: ou ils n'y sont jamais allés, ou ils n'ont jamais tenté de se renseigner.

Même avec la Loi 101, le Québec demeure toujours un modèle de civilisation ou d'ouverture en ce qui concerne sa minorité anglophone. Le problème, avec certains éléments qui sont plus britanniques qu'Élisabeth II, c'est que les Anglais ont toujours imposé leur langue et leur culture partout au monde où ils se sont implantés, et ils n'en reviennent pas encore de n'avoir pu «soumettre» le Québec après plus de 225 ans!

L'affichage français au Québec, à notre avis, constitue une mesure nécessaire si on veut garder à cette province son caractère particulier. Le Québec français, en définitive, est une minorité menacée par rapport à l'ensemble de l'Amérique du Nord. La population du Québec n'est que de six millions et demi (y compris 11% d'anglophones) par rapport à une population anglophone d'environ 240 millions en comptant les États-Unis, soit moins de 3%.

Loin d'être une catastrophe ou un handicap, l'affichage français devrait être considérée au Québec comme un avantage, même pour les anglophones. L'affichage se doit de refléter le caractère particulier de cette province. Au simple point de vue touristique, personne n'y perd, au contraire.

Dans les autres grandes villes canadiennes comme Winnipeg, Calgary, Edmonton ou Vancouver, la langue anglaise ne saurait être menacée par des affiches françaises, ukrainiennes, chinoises ou autres. L'anglais demeurera toujours omniprésent. La situation de ces villes ne souffre pas de comparaison avec celles du Québec.

Ça ne prend pas un cours classique pour comprendre que le Québec doit prendre des mesures spéciales pour sauvegarder son identité. Il est autrement plus difficile de comprendre pourquoi le gouvernement Getty et certains éléments de la population albertaine se sentent menacés par quelque 60,000 Franco-albertains...

Lettres ouvertes

FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DU FRANCO

Monsieur Pierre Brault
Directeur
Le Franco

le 17 juillet 1988

Cher M. Brault,

Permettez-moi de venir vous féliciter d'avoir obtenu un prix et cinq mentions au banquet annuel de l'A.P.F.h.Q. En vous félicitant, c'est toute l'équipe du journal à qui je rends hommage, car vous le méritez bien.

Les Franco-Albertains peuvent se réjouir d'avoir un journal qui reflète bien la réalité franco-albertaine. Un journal doit aussi donner le ton en ce qui a trait à la francophonie, et le Franco grâce à ses éditoriaux qui sont tous bien écrits et d'actualité, informe le lecteur d'une façon remarquable. La présentation est un heureux mélange de photos et d'articles qui mettent en vedette les activités des groupements francophones de la province.

Veuillez agréer, cher M. Brault, l'expression de mes voeux pour un avenir encore plus brillant au Franco.

Roger Motut

Monsieur Guy Lacombe
Rédacteur au Franco

Le 12 juillet 1988

Monsieur,

J'espère que vous aurez la bonté de publier l'article sur la langue cornique, ou d'en faire usage au besoin. Je vous suggérerais de lire dans l'Encyclopédie Britannica - sous «Cornish», ce qu'on y dit. Il y a une phrase toute pleine de lumières sur le rôle qu'a joué le «Common Prayer Book» dans la mort de la langue cornique. Juste au cas où il se trouverait quelqu'un qui croit encore qu'on peut disso-

(Suite à la page 5...)

La pensée de la semaine...

Nous savons ce que nous sommes, mais nous ignorons ce que nous pouvons être.

— William Shakespeare

Caricature

Des milliards de dollars pour une flotte militaire qui sera dépassée en l'an 2000

LE FRANCO
Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928

APF HQ Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Mise en page: Michel Raymond
Photocomposition: Violette Linden

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

• Prix Séraphin-Marion

Mathilda Blanchard en est la récipiendaire pour 1988

MONTRÉAL - La présidente générale de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Madame Nicole Boudreau, est heureuse de confirmer la nouvelle parue dans le journal Le Devoir du vendredi 27 mai, annonçant la liste des lauréats et lauréates des Grands Prix de la Société pour l'année 1988.

Ces grands prix ont été décernés le vendredi 17 juin dernier à l'occasion du Gala «Bleu et Blanc» qui s'est tenu au Chalet de la Montagne et au cours duquel l'organisme a inauguré officiellement les festivités entourant la Fête nationale du Québec.

Madame Louise Roy, présidente-directrice générale de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, s'est vue décerner le **prix Chomedey-de-Maisonneuve**, prix créé en 1983 et depuis lors remis au Cardinal Paul-Émile Léger, M. Pierre Péladeau, M. Bernard Lamarre, Dr. Camille Laurin et Madame Lorraine Pagé. Ce prix est réservé à une personnalité montréalaise.

Madame Marie-Claire Blais, écrivaine fort connue a reçu quant à elle, le plus ancien prix de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le prix de littérature: **le prix Duvernay**. On se rappellera qu'en 1987 le prix était remis à M. Gérald Godin.

Monsieur Louis-Gilles Francoeur, journaliste au journal Le Devoir, a succédé à M. Gérald LeBlanc et s'est vu octroyer le **prix Olivar-Asselin**, journalisme.

C'est à **Monsieur Jean Cousineau**, fondateur des «Petits Violons» que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a choisi de remettre son prix de musique, **le prix Calixa-Lavallée**. Monsieur Cousineau a succédé à Madame Yvonne Hubert.

Madame Monique Rioux, du Théâtre de la Marmaille, rejoint les André Brassard, Jean-Claude Germain, Robert Gravel et Marjolaine Hébert et reçoit cette année le prix de théâtre, **le prix Victor-Morin**.

Le prix des sciences humaines, **le prix Esdras-Minville**, revient cette année à **Monsieur Albert Faucher**, professeur émérite de l'Université Laval, spécialiste en histoire économique.

Monsieur François Godbout, fort célèbre dans le monde du tennis a reçu **le prix Maurice-Richard**, sport et athlétisme.

Quant au benjamin des grands prix de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, **le prix Léon-Lortie**, créé en 1987, il a été remis à **Monsieur René Racine**, directeur de l'Observatoire du Mont Mégantic.

Et enfin, **Madame Mathilda Blanchard**, acadienne fort connue au Nouveau-Brunswick tant des milieux de la francophonie que des milieux syndicaux, a reçu **le prix Séraphin-Marion**, prix décerné à une personnalité francophone hors Québec.

Rappelons que les Grands Prix comportent une médaille Bene Merenti de Patria et une bourse de 1 500,00 $.

Moi, je lis Le Franco

Lettres...

(Suite de la page 4)

cier langue-culture-religion.

Sincèrement,

Elphège Boulet

Le cornique en cornouailles et le français en Alberta

Aujourd'hui je voudrais présenter à la méditation des pacifiques et des pacifistes, et de ceux qui voudraient qu'on leur laisse la chance de l'être, un paragraphe du livre de Peter Haggett: GÉOGRAPHIE, UNE SYNTHÈSE MODERNE. C'était au chapitre de langue et culture, ma traduction libre.

«Les langues Celtiques se parlaient autrefois dans la partie ouest des Îles Britanniques, la péninsule de Bretagne en France, et le nord-ouest de l'Espagne. Une des langues Celtiques - le Cornique - était confiné à l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre. Jusqu'au 15e siècle, le Cornique se parlait presque partout dans le comté de Cornouailles; mais par l'an 1600 on ne l'entendait que dans l'extrême ouest. L'industrie minière emmena un nombre croissant d'anglophones dans la zone et par l'an 1800 la langue était pratiquement morte. La dernière personne parlant le Cornique est morte vers 1930. Même les langues Celtiques beaucoup plus fortes comme le Gallois sont maintenant réduites à une partie seulement de leur territoire original. Il n'y a qu'en Irlande, où l'Erse ou Gaélique a été ravivé et enseigné dans les écoles comme partie d'un programme pour stimuler le sentiment national d'identité, que la langue a tenu le terrain.»

L'encyclopaedia Britannica s'accorde avec Peter Haggett en général, au sujet de la langue Cornique, excepté que l'Encyclopédie parle de la mort du dernier parlant Cornique au dix-neuvième siècle. On est d'accord - il n'y en a plus.

En Alberta, la dernière personne parlant le Français n'est pas encore morte mais Monsieur Getty agit comme s'il croyait que cette personne était déjà née... ce n'est qu'une question de temps.

Ceux qui ont le courage et la fierté d'organiser les écoles homogènes francophones méritent beaucoup plus de soutien et d'encouragement qu'ils n'en reçoivent. Il y va de la survie d'un peuple et de l'identité nationale parce que dans trop de familles, dans trop de villages de l'Alberta, la dernière personne parlant le Français est déjà morte. Quelqu'un qui peut exister confortablement et heureusement dans cette réalité ne doit pas souffrir d'un exédent de cet «amour d'amitié naturelle envers les hommes de sa propre race.»

Elphège Boulet

Nouvelles régionales

• *«Home-coming '88»*

Une fin de semaine remplie d'activités pour toute la famille

LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - Tel qu'annoncé au préalable, Home-Coming, est un projet organisé par la Société historique de Saint-Albert, dans le but de rassembler sous un thème amical, les anciens et présents résidents de Saint-Albert.

Ce projet, d'une durée de trois jours soit du 29 juillet au 1er août prochain, sera marqué par diverses activités dont voici le programme:

Le vendredi 29 juillet:

- De 12h à 14h, le tournoi de golf au Sturgeon Valley Golf & Country Club. Pour plus de détails, composez le 973-6700.
- De 19h à 22h, inscription au Home-Coming, au St-Albert Place, suivi d'une tournée-visite du même endroit.

Le samedi 30 juillet:

- De 8h à 17h, Volksmarche. Pour plus d'information, s'informer au Midnight Twilight Tourist Association, au 458-5600.
- De 9h à 12h, inscription au St-Albert Place, pour ceux qui n'auraient pu le faire auparavant.

De 9h à 12h, Lions (Host Club) déjeûner aux crêpes, sur le terrain du St-Albert Place, ou à l'arèna de la rue Perron, en cas de pluie.

- De 10h à 14h, Farmers Market, sur la rue Ste-Anne.
- À 13h30, McPhee Fashion Collection au théâtre Arden.
- À 17h, Barbecue et danse à l'arèna de la rue Perron.

Donc, la journée durant il y aura une grande variété d'activités sportives. On pourra se procurer un horaire complet de ces activités à l'occasion de l'inscription. Le tout est sous les auspices du Lions Breakfast Club et du St-Albert Seniors Society.

Le dimanche 31 juillet:

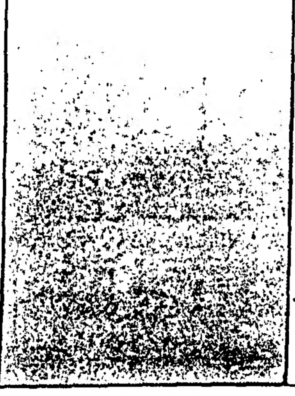
- De 8h à 17h, continuation du Volksmarche. Services religieux par différentes dénominations. Les heures de ces services seront connues, le vendredi, au moment de l'inscription des visiteurs et autres.
- De 12h à 17h30, pique-nique familial au Lions Park.
- À 13h, ouverture officielle du pique-nique. Des mots de bienvenue seront prononcés par des invités de marque. Divers jeux pour adultes et enfants auront lieu suite à cette ouverture.
- À 20h, une présentation variée de musique et danse devant plaire à toute la famille.

Le lundi 1er août:

- À 11h, musée Heritage Museum, St-Albert Place. Ouverture officielle de l'exposition permanente du début de la fondation jusqu'à 1988, sous le thème «C'est notre histoire». Le Sous-Ministre de la Culture, M. Jack O'Neil, sera présent à cet événement.
- À 13h, City Bus Tours pour une durée d'une heure. Visite des principaux Centres historiques et d'affaires.
- De 13h à 16h30, démonstration de l'expérience passée au Centre Vital Grandin, Chapelle du Père Lacombe etc.

Il est à noter que différentes activités ont lieu aux même endroits. Les autorités ont tenu à programmer ces dernières, afin de plaire à tous. Il y aura donc un vrai choix.

Mme Thérèse St-Jean, volontaire en charge des invitations a signalé: «À date, 600 personnes ont accusé réception de la lettre d'invitation et environ 200 se sont inscrites. La liste devrait augmenter sensiblement d'ici l'ouverture du «Home-Coming.»



• Pour les décrocheurs

Quarante-trois projets Ateliers d'Orientation au Travail en Alberta

EDMONTON - M. Don Mazankowski, vice-premier ministre et président du Conseil privé, a annoncé, au nom de M. Jean J. Charest, ministre d'État à la Jeunesse, qu'une somme de 821 156 $ sera consacrée cette année au financement de 43 projets Ateliers d'orientation au travail (AOT) en Alberta.

C'est en Alberta que les AOT connaissent l'expansion la plus rapide au Canada. Au cours de la première année, soit en 1985, 11 projets AOT ont été réalisés. EN 1986, ce chiffre a grimpé à 17 et, l'an dernier, il est passé à 22. Quelque 473 jeunes âgés entre 15 et 18 ans participeront aux Ateliers.

«L'objectif principal du gouvernement, a déclaré M. Mazankowski, est de veiller à ce que tous les jeunes soient conscients de l'importance des études et de la formation ainsi que de la corrélation qui existe entre ces deux éléments pour arriver à trouver un emploi. Des études montrent que le taux de chômage est trois fois plus élevé chez les jeunes qui ont abandonné l'école secondaire que chez ceux qui ont fait des études postsecondaires.»

Ce programme offre aux décrocheurs éventuels (âgés entre 15 et 17 ans) des expériences d'apprentissage fort valables pour les aider à se fixer des objectifs de carrière et à juger si ceux-ci sont réalisables. Les participants au programme, qui sont souvent désignés par les conseillers des établissements d'enseignement locaux, bénéficient d'un agencement d'ateliers et de formations en milieu de travail. Ces expériences encouragent les étudiants à poursuivre leurs études ou encore à acquérir une formation correspondant à leurs aspirations professionnelles. En 1987, 90% de ceux qui avaient participé au programme offert en Alberta sont retournés aux études.

«Je suis heureux de constater que le programme DÉFI aide les jeunes à faire la transition, souvent difficile, du monde des études à celui du travail», a ajouté M. Mazankowski.

La composante «ateliers» du programme porte essentiellement sur la dynamique de la vie, la communication ainsi que sur la gestion financière et la planification de carrière. Les ateliers de groupe sont assortis de quatre à six semaines de formation en milieu de travail. Durant cette période, les étudiants sont rémunérés selon le salaire minimum de la province. Cette expérience de travail donne aux participants l'occasion de se familiariser avec les exigences du monde du travail, les qualités demandées à un employé et l'éthique du travail.

Les AOT sont une composante de Défi 88, le programme d'emploi d'été des étudiants d'Emploi et Immigration Canada dont les fonds s'élèvent à 180 millions de dollars. Les Ateliers sont organisés en collaboration avec des entreprises, des associations commerciales, des organismes sans but lucratif, des commissions et conseils scolaires locaux, des organismes de service social, des municipalités et des organismes provinciaux.

Le montant consacré aux AOT a été accru de 50% cette année, passant de 8 millions $ à 12 millions $, pour bien marquer l'importance de la transition du monde des études au monde du travail.

Votre argent, vos investissements


Paul Denis

Quelle assurance prendre?

L'assurance vie est l'une des pierres angulaires d'une planification financière réussie. L'assurance invalidité est tout aussi importante.

Ces deux formes d'assurance procurent une protection du revenu au cas où vous êtes frappé d'invalidité ou lors d'un décès prématuré.

Si vous êtes célibataire et que vous comptez ne jamais vous marier, vous vous êtes peut-être dit que vous n'avez pas besoin d'assurance-vie. Vous devriez toutefois souscrire une assurance-invalidité car il se peut que vous tombiez sérieusement malade ou que vous subissiez une blessure grave au cours de votre vie. Si cela arrivait, vous perdriez peut-être votre salaire, en l'absence d'un régime d'assurance de groupe.

Quand on parle d'assurance vie, vous devriez vous poser deux questions: pour quel montant dois-je m'assurer? Quel genre d'assurance convient à mes besoins?

Le montant de la couverture dépend en grande partie de votre situation financière.

Il existe d'autres facteurs dont vous devriez tenir compte quand vous décidez du montant pour lequel vous désirez vous assurer, notamment, votre âge, l'âge des personnes à votre charge, quels autres biens vous possédez: biens immobiliers, économies et investissements, sans oublier la possibilité que votre veuve puisse gagner sa vie en travaillant.

Une fois que vous avez décidé du montant de protection nécessaire pour subvenir comme il se doit aux besoins de votre famille, il ne vous reste plus qu'à choisir le type d'assurance que vous voulez souscrire.

Fondamentalement, il n'existe que deux sortes d'assurances sur le marché: la «vie entière» et la «temporaire». Il y a bien d'autres sortes de produits d'assurance ou de combinaison de produits, certains portant des noms sortant de l'ordinaire. Mais, en réalité, seules ces deux sortes existent.

Votre planificateur financier ou votre argent d'assurance peut vous aider à choisir et à prendre les décisions sages qui s'imposent.

Cette chronique est une commandite de...

• Nouvelle publication

La pornographie: analyse de la loi proposée

OTTAWA - Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) a publié une analyse de la loi proposée sur la pornographie (Projet de loi C-54). Le Conseil a récemment présenté ce mémoire au ministre de la Justice Ray Hnatyshyn.

Une loi opérante sur la pornographie est un pas nécessaire, si petit soit-il, pour supprimer toute forme de discrimination contre les femmes. Le Conseil croit que les femmes doivent être libérées du message ravageur de la pornographie afin d'être libres de veiller à leur bien-être social, économique, physique et psychologique.

Bien que le libellé du Projet de loi C-54 soit plus clair et plus direct que celui de son prédécesseur, le CCCSF a néanmoins quelques inquiétudes concernant la loi proposée. Aussi, le Conseil donne dans son analyse sa propre définition de la pornographie. De plus, trois principes sont énoncés pour orienter les preneurs de décisions et les parlementaires: le projet de loi empêche-t-il que des préjudices soient causés aux femmes, aux enfants, à la société en général; est-ce qu'il permet l'expression d'une saine sexualité adulte; est-ce qu'il respecte l'égalité juridique, sociale et économique des femmes?

Il semblerait que le gouvernement fédéral s'apprête à mettre sur pied un comité législatif pour étudier cette loi.

• Des fonds additionnels

Un milliard de dollars pour la garde des enfants au Canada

OTTAWA - Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral allait consacrer un milliard de dollars de plus pour améliorer les services de garde des enfants au Canada. Cette somme porte à 6,4 milliards l'engagement total envers la garde des enfants sur une période de sept ans.

«Le soin des enfants est la chose qui compte le plus pour tous les parents canadiens. Nous devons faire en sorte que des soins de garde d'enfants de qualité et abordables soient mis à la disposition de toutes les familles canadiennes,» a dit M. Epp. «Au cours des derniers mois, nous avons soigneusement discuté de notre proposition initiale avec les provinces. Nous avons constaté que si nous voulons atteindre nos deux objectifs qui sont de doubler le nombre de places de qualité au cours des sept prochaines années et de faire en sorte que les parents puissent s'offrir les services de garde d'enfants dont ils ont besoin, nous devions injecter plus d'argent dans le programme.»

Sur ce montant de un milliard, la somme de 940 millions sera versée à un nouvel accord fédéral-provincial de partage des coûts qui doublera le nombre de places subventionnées, de qualité, actuellement disponibles au Canada le portant de 200 000 à 400 000 places.

De plus, 60 millions de dollars seront consacrés à un nouveau programme destiné aux enfants autochtones. Ces sommes seront utilisées pour déterminer les besoins de garde d'enfants dans les réserves indiennes, pour former et perfectionner les travailleurs en matière de garde d'enfants et pour construire et assurer le fonctionnement de services accrédités de garde d'enfants dans les collectivités autochtones.

«Je suis particulièrement heureux de la direction adoptée par le gouvernement fédéral dans ce domaine, a poursuivi M. Epp. Le Canada compte une tradition généreuse de politiques sociales capables de répondre aux besoins des Canadiens. Notre politique gouvernementale de garde des enfants est une preuve tangible de notre engagement à soutenir et à étendre cette tradition.»

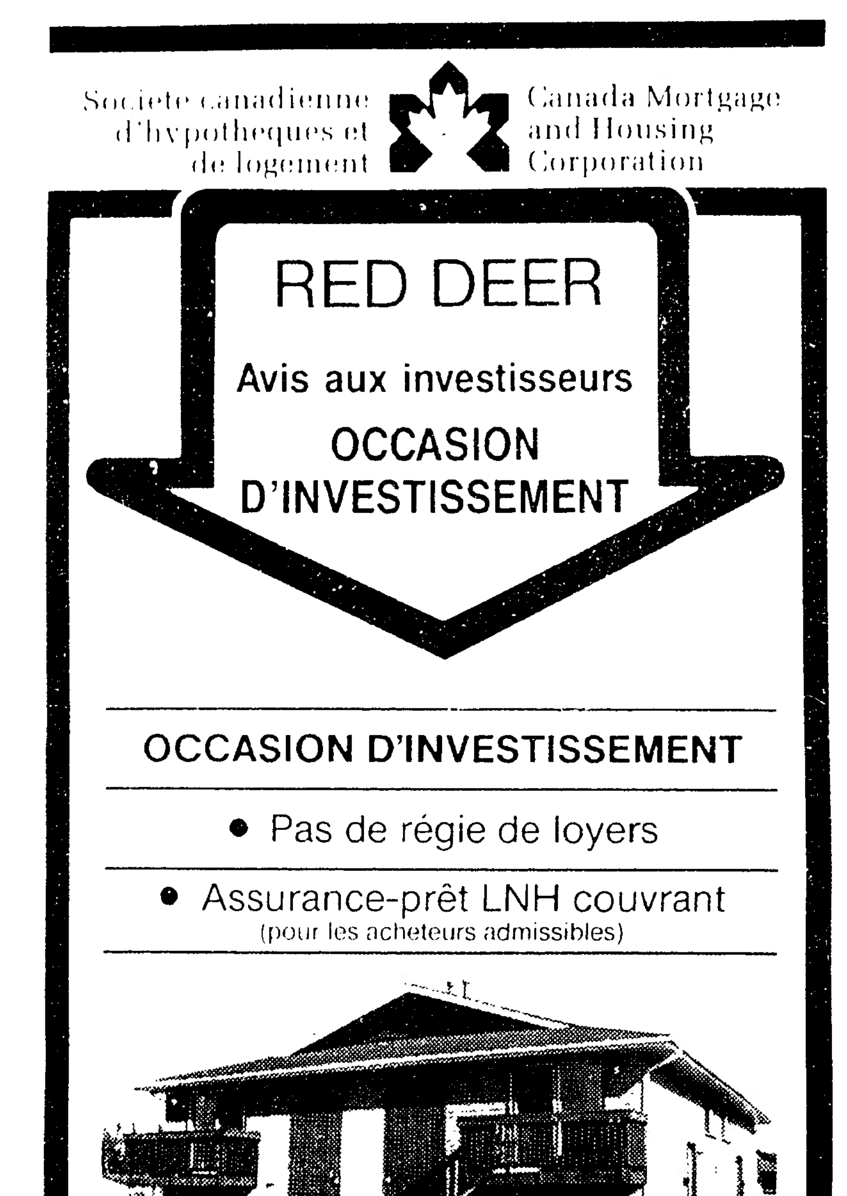
Les nouveaux accords de financement à frais partagés seront basés sur trois éléments clés:
- 75% des dépenses d'immobilisation des services à but non lucratif;
- 50% des frais de fonctionnement à but non lucratif ou à but lucratif;
- des avantages additionnels «en surplus» pour aider les provinces qui ont les systèmes de garde d'enfants les moins perfectionnés à se rapprocher des niveaux nationaux dans leurs besoins de financement.

La Stratégie nationale sur la garde des enfants annoncée en décembre 1987 inclut deux autres éléments majeurs:
- une Caisse d'aide pour des projets spéciaux en matière de garde des enfants de 100 millions de dollars sur sept ans pour améliorer la qualité et répondre aux besoins spéciaux relatifs à la garde des enfants;
- l'allocation de 2,3 milliards de dollars en mesures fiscales améliorées pour aider les familles ayant de jeunes enfants, au moyen de deux mesures spéciales. Pour les parents ayant des frais de garde d'enfants étayés par des reçus, la déduction des frais de garde d'enfants est doublée, passant de 2 000 $ à 4 000 $ pour chaque enfant de six ans ou moins, ou chaque enfant ayant des besoins spéciaux. Pour de nombreuses familles à revenu faible ou moyen, un nouveau supplément de 200 $ de Crédit d'impôt pour enfants remboursable est offert pour chaque enfant de six ans ou moins. Ces mesures fiscales sont entrées en vigueur le 1er janvier 1988.

M. Epp a demandé à ses collègues provinciaux et territoriaux des services sociaux de poursuivre leur collaboration à l'élaboration de programmes provinciaux susceptibles d'étendre et d'enrichir les services de soins aux enfants. «Je les inciterai à travailler étroitement avec nous afin que nous puissions songer à signer très prochainement les accords requis,» a dit M. Epp.

«Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en application une politique de garde des enfants qui soit souple, juste pour toutes les régions, abordables pour tout le pays et, surtout, réalisable», a conclu M. Epp.

Le projet de loi visant ces accords de partage des frais sera présenté dans les meilleurs délais à la Chambre des communes.





Parlons...

AGRICULTURE

• *Commission canadienne des grains*

Procédures concernant l'attribution des wagons de producteurs pour la campagne agricole 1988-1989

WINNIPEG - La Commission canadienne des grains a annoncé les détails relatifs à ses procédures qui concernent l'attribution des wagons de producteurs et entreront en vigueur au 1er août 1988.

Au cours de la campagne agricole 1988-1989, un chèque couvrant le droit de 20,00$ par wagon doit accompagner toute demande et doit être fait à l'ordre du Receveur général du Canada. Le producteur doit effectuer directement ce paiement non remboursable qui servira à recouvrer une partie des coûts reliés à l'administration du programme des wagons de producteurs.

Comme c'était le cas durant les campagnes agricoles précédentes, la Commission ne limitera ni le nombre ni le pourcentage de wagons attribués aux producteurs qui expédient du blé, de l'avoine ou de l'orge pour le compte de la Commission canadienne du blé.

Dans le cas du seigle et du lin, l'on ne fixera aucune restriction sur l'attribution de wagons aux producteurs qui prouvent que leur grain fera partie d'une vente d'exportation. Pour les wagons de grains qui ne sont pas d'avance destinés à l'exportation, la Commission allouera aux producteurs, comme en 1987-1988, jusqu'à 10% de tout mouvement hebdomadaire de ces grains.



(Photo: Agriculture Alberta)

Dans le cas de grains fourragers hors-Commission, les expéditeurs par wagons de producteurs se verront attribuer 10% du total hebdomadaire disponible des wagons de producteurs.

Dans le cas du canola, une politique provisoire sera en vigueur jusqu'au moins le 1er février 1989. Comme pour l'annee 1987-1988, il y aura au moins 10% du total des wagons attribués pour fins d'expédition à Vancouver ou à Thunder Bay qui sera mis à la disposition des producteurs. Un minimum de 5% du total des wagons de canola destinés à Vancouver sera attribué aux producteurs desquels les expéditions ne sont pas d'avance destinees à l'exportation. Les compagnies peuvent accroître le nombre de wagons achetés directement des producteurs au pays, pour qu'en fait, l'attribution de 10% des wagons aux producteurs ne constitue qu'un minimum. Aucune limite ne sera fixee sur le nombre attribue aux producteurs pour lesquels les wagons de canola sont destinés a l'exportation.

S'il y a des listes d'attente pour l'expedition de seigle, de lin ou de canola par wagon de producteur, l'on attribuera un wagon seulement par producteur. S'il y a des listes d'attente pour les grains fourragers hors Commission, un maximum de deux wagons par producteur sera attribue.

Carrières et professions

SECRÉTAIRE BILINGUE (FRANÇAIS)

Nous sommes à la recherche d'une secrétaire bilingue (français) pour travailler pour le Centre d'études constitutionnelles. Doit avoir de fortes capacités de communication et être capable de planifier son travail. S.V.P., faites parvenir votre curriculum vitae à **Todd Ducharme, 469 Law Centre, U of A, T6G 2H5.**

GESTIONNAIRE DE FINANCE

Faisant partie d'une grande Corporation nationale, notre Département de Finance divisionnaire a un certain nombre de postes de rangs supérieurs, requérant une forte connaissance des applications comptables et financières, à combler.

La responsabilité comprend:

Préparation des états financiers en accord avec les principes généraux de comptabilité.
Gestion de la procédure et de la politique de comptabilité corporative.

Mise en place et maintien des systèmes automatisés et des procédures pour fournir les services de rapports comptables et de contrôle financier.

Développement de plans opérationnels et de budgets conjointement avec les gestionnaires. Fournir les prévisions et analyses détaillées de finance et de rendement.

Le candidat idéal sera un individu ayant obtenu de bons résultats; ayant au moins 5 ans d'expérience en budgets financiers et/ou en comptabilité générale. Il devra détenir un degré de comptabilité professionnel (CA, CGA, CMA). Une forte capacité de communication interpersonnelle est essentielle.

Nous offrons un salaire et des bénéfices marginaux intéressants.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **8 août 1988**, à l'adresse suivante:

Le Franco
Bureau du personnel
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

RADIO-CANADA EST À LA RECHERCHE

D'UN(E) ADJOINT(E) AUX COMMUNICATIONS

Description de l'emploi:

visionner, répertorier et assurer la mise à l'horaire du matériel de promotion
rédiger des synopsis d'émissions et distribuer les horaires
exécuter du travail courant de bureau

Qualifications:

excellente connaissance du français parlé et écrit
bonne connaissance de l'anglais
avoir le sens du détail et de la précision

Ceci est un emploi à mi temps: 4 heures par jour

Salaire: $11.06/heure

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le **5 août 1988** à:

Lisette Vienne
Chef des Communications
C.P. 555
Edmonton, Alberta
T5J 2P4



GESTIONNAIRE, CONTRÔLE DE PROJET

Nous recherchons une personne bien organisée, capable d'analyser et d'administrer, qui sera responsable de l'administration des systèmes de contrôle du projet/programme des biens immobiliers. Elle verra aussi à coordonner, administrer et préparer les budgets couvrant les dépenses dans tous les programmes divisionnaires.

Nous nous intéressons à une personne ayant une éducation post-secondaire en administration/finance et ayant de l'expérience en planification et établissement de budgets. Elle aura aussi de l'expérience dans la préparation et l'analyse des rapports de dépenses et prévisions pour les programmes et les projets.

Une connaissance et une expérience de l'application des programmes d'ordinateur en finance, programmation et budget est essentielle.

Nous offrons une rémunération et des bénéfices marginaux intéressants.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, mentionnant la référence no 88-E-0-23, pas plus tard que le **5 août 1988**, à l'adresse suivante

Le Franco
Bureau du personnel
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

TECHNOLOGUE EN GÉNIE INDUSTRIEL

Travaillant dans la production, vous devrez effectuer des études détaillées et complètes et mettre sur pied des projets de génie industriel qui incluent les item suivants:

- Développement et entretien d'une base de données de standards nationaux par l'application de MTM-4M et autres travaux d'études techniques;
- Améliorations des méthodes, de l'équipement et de la disposition;
- Établissement de normes de productivité;
- Mise en place d'initiatives de réduction des coûts.

Vous serez diplômé en technologie de génie industriel et aurez au moins 3 à 5 ans d'expérience pertinente. Vous devez avoir de l'expérience dans la création de standards par l'application de PMTS et étude de gestion du temps.

Vous devez être éligible à l'accréditation de la Société des Technologues en génie de l'Alberta.

S.V.P., envoyez votre curriculum vitae, donant la référence 88-E-0-24, au plus tard le **5 août 1988**, à l'adresse suivante:

Le Franco
Bureau du personnel
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4



BOÎTE À POPICOS THEATRE SOCIETY

LA LIGUE LOCALE D'IMPROVISATION D'EDMONTON

est à la recherche

d'un(e) coordonnateur(trice)

pour ses activités

QUALIFICATIONS:

- Expérience en animation communautaire, jeu théâtral ou autres expériences pertinentes.
- Doit faire preuve d'initiative et de leadership.
- Apte à travailler avec des bénévoles.
- Bonne connaissance du français et de l'anglais.

RESPONSABILITÉS:

- Coordonne les activités de la Ligue d'improvisation.
- Dirige la participation des bénévoles.
- Veille à la formation des participants.
- Est responsable de la promotion de la Ligue.

DURÉE DE L'EMPLOI: De septembre 1988 à avril 1989.

SALAIRE: Environ $300/sem.

L'EMBAUCHE ET LE SALAIRE SONT CONDITIONNELS AUX EXIGENCES DES PROGRAMMES D'AIDE À L'EMPLOI.

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 5 août 1988** à:

BOITE À POPICOS THEATRE SOCIETY
8520 rue Marie-Anne Gaboury (91e rue)
Edmonton, Alberta
T6C 3M9

• *Report d'impôt*

Ventes de bétails reproducteurs causées par la sécheresse

OTTAWA - Le ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson, a annoncé un programme de report d'impôt à l'intention des agriculteurs qui sont forcés de réduire leur troupeau reproducteur au pâturage par cause de sécheresse.

Les modifications de la loi permettront aux agriculteurs qui sont ainsi forcés de vendre leur bétail au cours d'une année d'exclure de leur revenu une partie du produit de la vente jusqu'à l'année suivante. Le montant total du produit admissible au report leur permettra ainsi de se réapprovisionner en bétail l'année suivante.

Le report d'impôt s'appliquera aux ventes de bétail reproducteur au pâturage effectuées au cours d'une année dans les régions désignées par le ministre de l'Agriculture comme souffrant de sécheresse dans l'année visée. Pour l'année 1988, les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba seront admissibles au nouvel allégement fiscal. Ce rapport d'impôt pourra s'appliquer de nouveau au cours des années futures advenant un retour à des conditions de sécheresse extrême.

Le report s'appliquera aux ventes d'importance inusitée et augmentera en proportion du volume des ventes. Le report s'appliquera au produit de la vente du bétail au pâturage si cette vente réduit de 15 pour cent ou plus le nombre de bêtes du troupeau reproducteur d'un agriculteur. Dans le cas de ventes réduisant le troupeau de plus de 15 pour cent, mais de moins de 30 pour cent, 30 pour cent du produit sera admissible au report; le produit de la vente de plus de 30 pour cent du troupeau sera admissible au report au taux de 90 pour cent.

M. Wilson a tenu à remercier les organismes agricoles des conseils qu'ils lui ont prodigués au cours de l'élaboration de cette mesure. Il a précisé que la législation instaurant la mesure sera déposée aux Communes à la première occasion. Le détail technique des modifications législatives requises pour instaurer cette mesure sera rendu public plus tard au cours de l'été, après des consultations plus poussées avec les représentants des organismes agricoles.

• *Oecuménisme*

Les évêques canadiens soulignent le millénaire ukrainien

OTTAWA (C.E.C.C.) - Afin de commémorer le Millénaire ukrainien, le Président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr James Hayes, a publié un court message dans lequel il se dit solidaire avec les Ukrainiens catholiques au Canada, en Ukraine et dans le monde entier au moment de célébrer mille ans de christianisme.

«Le peuple ukrainien, de souligner Mgr Hayes, a connu d'innombrables épreuves au cours de son histoire, les épreuves du féodalisme et de la famine, les dévastations de la guerre. Des puissances étrangères se sont disputées son territoire, les luttes politiques y ont été interminables, et le peuple a subi au cours des âges d'incessantes souffrances, en particulier à notre époque. En dépit de ces épreuves, de poursuivre Mgr Hayes, ou à cause d'elles, la foi a pris solidement racine dans le peuple ukrainien et a pénétré sa culture, sa littérature et sa musique.»

Selon le président de la C.E.C.C., le Millénaire ukrainien fournit à tous les chrétiens une occasion de se réjouir ensemble. «Nous célébrons une expérience du christianisme qui jaillit du coeur et de l'âme d'un peuple. Nous constatons le triomphe d'un esprit riche et vigoureux, fortifié par la souffrance humaine.»

À l'occasion de ce Millénaire, de conclure Mgr Hayes, unissons-nous aux Ukrainiens, et demandons à l'Esprit de les soutenir et de les inspirer, lui qui a été si généreux pour eux dans le passé.

Carrières et professions

À l'horaire cette semaine

Samedi 30 juillet

15h00 **Univers des sports:** Championnat mondial d'athlétisme junior de Sudbury.
17h00 **Téléjournal**
17h05 **La vie secrète des animaux:** La vigogne des Andes.
17h30 **Baseball des Expos: St. Louis à Montréal**
20h00 **Le défi mondial**
21h00 **Samedi de rire:** Invités: Marcel Racine et Georges Thurston.
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Les nouvelles du sport**
22h36 **La politique fédérale**
22h46 **Télé-sélection: Le choix des armes.** Drame policier avec Yves Montand, Catherine Deneuve, Gérard Depardieu et Michel Galabru. (fr. 81).

Dimanche 31 juillet

17h00 **Second regard**
18h00 **Téléjournal**
18h02 **Le vagabond**
18h30 **Le clan Campbell: Le grand fleuve**
19h00 **Champs-Élysées** Invités: Diane Juster, Marie-Claire Séguin et Mandeville.
20h00 **Téléjournal / nouvelles météo**
20h20 **Les Beaux Dimanches: Table ronde: Une place au soleil.** Reportage sur les communautés noires de Montréal.
21h20 **Les Beaux Dimanches: Les maladies mentales ... il faut en parler.** Différents reportages sur les personnalités multiples, troubles maniaco-dépressifs, et hyper-activité chez l'enfant.
23h01 **Nouvelles du sport**
23h16 **Ciné-club: Aurore, l'enfant martyre.** Drame avec Yvonne Laflamme et Lucie Mitchell. (can. 82)

Lundi 1er août

17h00 **D'une série à l'autre: Verdi. (10e de 14).**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vu de la terrasse**
19h30 **Festival Marilyn: Comment épouser un millionnaire?** Comédie avec Marilyn Monroe, Betty Grable et Lauren Bacall. (amér. 53).
21h30 **Vidéo Club** Avec le groupe torontois Bambi, Michael Breene et Jim Corcoran. Reportage sur le centre de recherches en infographie aux H.E.C. à Montréal.
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h45 **Reilley, l'as des espions:** Drame d'espionnage avec Sam Neill et Jeananne Crowley. (10e de 12).

Mardi 2 août

17h00 **D'une série à l'autre: Verdi.** (11e de 14)
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vu de la terrasse**
19h30 **Les insolences d'une caméra.**
20h00 **Les brigades du tigre** Drame policier avec Jean-Claude Bouillon, Élisabeth Margoni et Maurice Barrier.
20h30 **Dallas: Quels yeux?**
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h45 **Cinéma: Le voyage organisé.** Comédie avec L. Alberg, J. Skolmen, K. Anderson et L. Ejebrant. (Suéd. 60)

Mercredi 3 août

17h00 **D'une série à l'autre: Verdi (12e de 14).**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Baseball des Expos: Montréal à Pittsburgh**
21h00 **Festival International de Jazz de Montréal**
21h30 **Vu de la terrasse**
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h45 **Cinéma: L'obsédé.** Drame psychologique avec Terence Stamp et Samantha Eggar. (amér. 65)

Jeudi 4 août

17h00 **D'une série à l'autre: Verdi. (13e de 14).**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vu de la terrasse**
19h30 **Les Grands Films: Superman I.** Drame de science-fiction avec Christopher Reeves, Gene Hackman et margot Kidder. Un enfant venu d'une autre planète et doté de pouvoirs se trans forme en justicier. (amér. 78)
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h45 **Cinéma: la gitane.** Comédie avec Claude Brasseur, Valérie Kaprisky et Stéphane Audran. (fr. 85).

Vendredi 5 août

17h00 **Tampon (TBA)**
17h30 **Ce soir**
18h00 **Téléjournal**
18h20 **Le Point**
18h30 **Baseball des Expos:** Montréal à St Louis
21h00 **D'une série à l'autre: Verdi** (dern. de 14)
22h00 **Vu de la terrasse**
23h00 **Nos Espoirs 88**
23h05 **Cinéma: Le professionnel.** Drame policier avec Jean Paul Belmondo, Robert Hossein et Michel Auclair. (fr. 81)

• *Prix des aliments*

Hausse inférieure à 2% pour l'ensemble de 1988

Les prix de détail des aliments ne varieront probablement pas beaucoup au cours des six derniers mois de 1988 et, selon les économistes d'Agriculture Canada, la hausse pour l'ensemble de 1988 sera vraisemblablement inférieure à 2%.

Le raffermissement du dollar canadien devrait exercer certaines pressions à la baisse sur les prix des aliments, ce qui compensera en partie la montée des coûts non agricoles, tels que l'emballage et la main-d'oeuvre. On s'attend à ce que les frais de mise en marché en 1988 progressent d'environ 4% par rapport à 1987.

Ce sont les fruits et les légumes qui devraient afficher les plus fortes fluctuations de prix au cours de la seconde moitié de l'année. Les prix des fruits frais connaîtront leur hausse saisonnière au troisième trimestre, puis se replieront au quatrième, à mesure que la nouvelle récolte atteindra le marché. Les prix des légumes à salade devraient atteindre leur creux saisonnier au troisième trimestre, au moment où les disponibilités intérieures culmineront, pour se raffermir de nouveau au quatrième, lorsque les importations remplaceront le produit intérieur.

Les prix des légumes de conservation, tels que les pommes de terre, les carottes et les oignons, s'accroîtront en juillet et en août, puis diminueront vers la fin du troisième trimestre, au moment où commenceront les récoltes de 1988.

Les prix du boeuf, du porc et des viandes de salaison ne devraient pas varier beaucoup d'ici à la fin de l'année.

Pour la seconde partie de 1988, on prévoit une légère hausse de la part du budget global que les consommateurs consacrent aux aliments. Toutefois, ce sont vraisemblablement les repas au restaurant et les aliments «prêts à consommer» provenant des épiceries qui en profiteront.

Les mises en chantier augmentent au cours du deuxième trimestre

EDMONTON - Selon les statistiques publiées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les mises en chantier dans la région métropolitaine d'Edmonton ont augmenté de 9% au cours du deuxième trimestre pour passer à 1 190, par rapport à 1 087 au cours du premier semestre de 1987.

Les mises en chantier ont augmenté de 15% par rapport à la même date l'année dernière. Elles sont passées de 371 en juin 1987 à 439 en juin 1988, soit une augmentation de 18%. Selon Laurie Scott, analyste principal du logement à la SCHL, ces augmentations dans la région métropolitaine d'Edmonton témoignent de la plus grande stabilité de l'économie.

«Les chiffres indiquent qu'Edmonton est actuellement en tête des grandes régions métropolitaines de la province, explique M. Scott, et nous prévoyons que le marché de l'habitation continuera de se raffermir en 1989.»

M. Scott ajoute que le marché des copropriétés et le marché locatif devraient également connaître un regain de vigueur. Il souligne toutefois que: «Le marché des propriétaires occupants est présentement équilibré, mais ne le restera vraisemblablement pas.»

«Le prix des habitations devrait augmenter considérablement vers la fin de 1988 et en 1989», précise M. Scott.

Au cours du deuxième trimestre, les mises en chantier ont diminué de 4% par rapport à 1987 dans les régions urbaines de l'Alberta. Elles ont toutefois augmenté de 8% par rapport à la même date l'année dernière, et de 4% comparativement au mois de juin de 1987.

• *Compétition régionale*

Gregg Gauthier et Doreen Cardinal remportent des médailles d'or



LINA LABONTÉ

PLAMONDON - Cinq jeunes athlètes de chez-nous sont allés à Fort McMurray pour prendre part aux finales régionales d'athlétisme le 5 juin dernier.

Cette compétition de piste et pelouse offre l'occasion aux participants les plus méritant encore à l'école primaire d'être sélectionnés pour prendre part aux jeux provinciaux de Calgary.

Les cinq jeunes de Plamondon: Marc Gauthier, Tracy Gauthier, Brian Ménard, Gregg Gauthier et Doreen Cardinal ont fait remarquablement bien, mais Gregg Gauthier et Doreen Cardinal ont fait une performance notable. Gregg Gauthier remporta la médaille d'or dans le «triple jump event», et Doreen Cardinal, la médaille d'or dans le «longshot event».

Les deux ont été sélectionnés pour courir à Calgary dans le cadre des jeux provinciaux le 11 juin. Gregg Gauthier est arrivé 5e dans sa catégorie, et Doreen Cardinal 7e dans la sienne.

Bloc-Notes

Écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non-lucratifs se déroulant dans votre communauté.

Une courtoisie de AGT **La ligne des Bonnes Nouvelles**

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier **au moins 15 jours avant** la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

ST-PAUL

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

Le 5 à 7 - Est-ce que ce titre vous dit quelque chose? Oui, non! Je vous explique illico: c'est tout simplement une rencontre amicale, se tenant tous les vendredis, et vous l'avez deviné, de 17h à 19h. Vous retrouverez une ambiance relaxante, agrémentée de musique francophone et d'un petit goûter. C'est une idée originale d'Éric Lambotte, et rendue réalisable grâce à la collaboration de l'A.C.F.A. de St-Paul. C'est donc un rendez-vous à inclure à votre agenda, pour jaser de tout et de rien, à la salle des pionniers du Centre Culturel.

Bienvenue à tous et à toutes!

EDMONTON

2 au 12 août: - THÉÂTRE EN PLEIN AIR organisé par l'éducation permanente (pour les 8 à 12 ans)

10 au 15 août: - Fête nationale des Acadien/nes - Semaine de CAMPING au Parc provincial Pigeon Lake.

11 août: - Cercle d'ARTISANAT francophone d'Edmonton, 19h30, salle St-Joachim

Toute personne possédant de l'information sur les CABANES À SUCRE des années antérieures est invitée à en faire part à Lisette Trottier ou à Micheline Amyotte au bureau de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton au **469-4401.** Qu'il s'agisse de photographies, d'images vidéo, de témoignages, noms de personnes ressources, anecdotes ou autres, soyez assuré que vos richesses représentent une aide indispensable à la réalisation d'un projet qui tient à coeur...

(05-08)

Les petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots our moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le **423-5672**. Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Franco, #201, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4

RIVIÈRE-LA-PAIX

Cet été vous pouvez encore louer des VIDÉO EN FRANÇAIS à un nouvel endroit, la Société Historique de Donnelly, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Une vaste sélection de très bons films pour toute la famille est disponible dans les systèmes VHS et BETA. Le prix de location est de 2,00$ par cassette par jour pour les membres de l'A.C.F.A. et de 3,00$ pour les non-membres.

05/08

EDMONTON

Mère d'un fils de 14 mois GARDERAIS ENFANTS chez elle, tout près de l'école Maurice Lavallée. Contactez Denise au **467-5969**

(5/8)

• *EÉET*

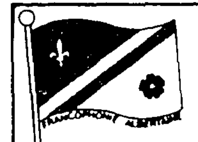
14 millions $ pour créer 7,416 emplois pour les jeunes

EDMONTON - M. Don Mazankowski, vice-premier ministre et président du Conseil privé, a annoncé aujourd'hui au nom de M. Jean J. Charest, ministre d'État à la Jeunesse, que 2 727 demandes de financement avaient été approuvées dans le cadre du programme Emploi d'Été/Expérience de travail (EÉET) d'Emploi et Immigration Canada.

En Alberta, les subventions salariales du fédéral, d'une valeur de 13 966 000 $, se traduiront par la création de 7 416 emplois. À Edmonton, 2 330 emplois seront créés grâce à des subventions de 4 385 324 $.

Au dire de M. Mazankowski, «Ces accords financiers fourniront aux étudiants une excellente occasion de se familiariser avec le marché du travail et d'acquérir une expérience utile. Je suis particulièrement heureux de la collaboration des employeurs qui ont créé des emplois qui permettront aux étudiants d'acquérir une expérience valable et de montrer ce dont ils sont capables.»

Emploi d'été/Expérience de travail fait partie de Défi 88, programme de création d'emplois d'été pour étudiants d'une valeur de 180 millions de dollars selon l'annonce faite le 12 janvier 1988. EÉET offre des subventions salariales pour les étudiants embauchés par les secteurs privé, public et sans but lucratif.



À quand le droit à la gestion scolaire?

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
9810 - 165e rue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 16h30
Dimanche: 10h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 11h

Le courrier de M. Laverdure

Adieu aux mauvaises herbes

Cher Monsieur la Verdure: Les mauvaises herbes, en résidence permanente dans ma pelouse, commencent à me déplaire fortement. Avez-vous des suggestions?

Cher hôte involontaire: Même si vous n'avez pas le goût de dérouler le tapis rouge, il est important d'apprendre à connaître le type de mauvaises herbes qui s'est installé dans votre pelouse. Vous ne pouvez pas leur faire plier bagage à moins de vraiment savoir comment vous en débarrasser. Les hypothèses ne donneront aucun résultat mais un contrôle adéquat peut faire des merveilles.

Vous pouvez prévenir l'apparition des mauvaises herbes à feuilles étroites telles que le chiendent en utilisant un traitement de prélevée qui arrête les graines de germer. Si vous ne contrôlez pas les mauvaises herbes avant leur germination, vous ne pourrez pas vous en débarrasser avant l'an prochain. Éliminez les mauvaises herbes à feuilles larges telles que le pissenlit avec un herbicide de postlevée lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pour de plus amples renseignements sur le contrôle chimique, contactez la pépinière de votre région.

Cher Monsieur la Verdure: J'habite un endroit où il ne pleut pas souvent et mes légumes ont très soif. Que puis-je faire?

Cher assoiffé de conseils: Il y a plusieurs façons de conserver l'eau dans un endroit où il pleut rarement. Premièrement, semez des légumes de saison fraîche tels que la laitue, les betteraves, le chou, le chou-fleur, le brocoli, les pois, les épinards et les oignons le plus tôt possible au printemps puisque c'est le moment où le sol est le plus humide.

De plus, semez en rangs larges et utilisez du paillis (coupures d'herbe sèche, copeaux de bois ou écorce) pour emprisonner l'humidité. Semez les légumes de façon à ce qu'ils ne soient pas gênés par des vents violents puisque le vent frais s'emparera de l'humidité de votre jardin potager. De plus, arrosez votre jardin tôt le matin afin que l'eau ne s'évapore pas sous le chaud soleil de l'après-midi. Ne fertilisez surtout pas en période de sécheresse car les produits chimiques absorbent une grande quantité d'eau. En dernier lieu, gardez votre jardin potager exempt de mauvaises herbes le plus possible puisqu'elles rivalisent avec vos plantes pour obtenir l'eau disponible. Ces conseils de conservation de l'eau dans les régions ne recevant que peu de pluie sont également efficaces lors d'une sécheresse. N'oubliez pas, cependant, que les légumes ont besoin d'eau au stade de floraison pour produire une récolte maximum.



AOÛT 1988

Pour que vos activités à caractère socio-culturel soient publiées dans ce calendrier, veuillez nous faire parvenir vos informations avant le **15** de chaque mois en composant le **423-1680.** Nous acceptons les frais d'appel. Ce calendrier est un service gratuit de **l'A.C.F.A. provinciale.**	**1** **au 26 août: Edmonton** - Camp Soleil, camp d'été pour les jeunes de 6 à 10 ans. Pour plus d'information, contactez l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton au 469-4401.	**2** **au 12 août: Edmonton** - Théâtre en plein air organisé par l'éducation permanente à l'école Maurice Lavallée. Pour plus d'information, contactez l'Éducation permanente au 468-1582.
5 **Saint-Paul** -Rencontre francophone au Centre Culturel de 17h à 19h. Musique, etc... La bienvenue à tous.	**7** **au 12 août - Lusson** - Centre de plein air Lusson, camp français résidentiel. Pour plus d'information, contactez l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton au 469-4401 ou Centralta au 961-3665.	**10** **au 15 août: Pigeon Lake** - Fête nationale des Acadiens/nes. Semaine de camping au Parc provincial Pigeon Lake.
11 **Edmonton** -Cercle d'artisanat francophone à 19h30, salle Saint-Joachim.	**12** **Saint-Paul** -Rencontre francophone au Centre Culturel de 17h à 19h. Musique, etc... La bienvenue à tous.	**14** **au 19 août: Lusson** - Centre de plein air Lusson, camp français résidentiel. Pour plus d'information, contactez l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton au 469-4401 ou Centralta au 961-3665.
19 **Saint-Paul** -Rencontre francophone au Centre Culturel de 17h à 19h. Musique, etc... La bienvenue à tous.	**21** **au 26 août: Lusson** - Centre de plein air Lusson, camp français résidentiel. Pour plus d'information, contactez l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton au 469-4401 ou Centralta au 961-3665.	**26** **Saint-Paul** -Rencontre francophone au Centre Culturel de 17h à 19h. Musique, etc...La bienvenue à tous.